



**Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Pays de la Loire Naturellement.**

**Réseau Homme&Nature**

**CSC de la Bernardière 11 rue de Dijon 44800 Saint-Herblain**

06 80 87 74 37

**Communiqué du MNLE Pays de la Loire Naturellement relatif à la construction de l'Aéroport de Notre Dame des Landes dans le cadre d'un partenariat Public Privé (VINCI) : le moratoire s'impose.**

**NDDL : Pour sortir du dilemme d'une « cause à défendre » par « un problème à résoudre »...**

Le développement durable du département de Loire Atlantique ne peut pas se résumer par le déplacement de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre Dame des Landes

A quelques semaines du sommet RIO + 20, certains ne manquent pas de s'agiter afin qu'on ne les oublie pas sur la photo.

1992, Sommet de Rio : cri d'alarme pour la planète et plaidoyer pour le Développement Durable résumé dans le rapport Brundtland que le MNLE fut le seul à diffuser en France.

C'est dans la logique de ce Développement Durable que le MNLE a mené sa réflexion sur la problématique des transports, en général, pour les besoins de notre temps, pour celle des transports aériens en particulier.

C'est dans cette logique que le mouvement a été amené, dès l'époque du semblant de débat public, à s'interroger sur plusieurs points fondamentaux : le multimodal en matière de transport, le devenir de la Piste de Nantes Atlantique après transfert éventuel, la prise en compte d'aéroports proches, l'absence de boucle TGV Nantes-Rennes non intégrée, à ce jour, dans le schéma national des infrastructures transport ... Ce qui l'a tout naturellement amené à dire que le Projet NDDL ne pouvait être soutenu.

Le MNLE estime aussi que le mode de gestion en Partenariat Public/Privé est contraire aux objectifs du développement durable et à l'intérêt général.

Le choix des militants d'engager une grève de la faim impose le respect et leurs arguments mettent en évidence les **limites de ce projet de transfert construit à partir des lois du marché et non en vertu d'une application des principes du service public et de l'intérêt général.**

Le **MNLE Pays de la Loire naturellement** souhaite un signe fort de ceux qui croient ou feignent de croire que le développement économique de notre région dépend uniquement du transfert d'un aéroport. **Un signe fort qui permettra aux grévistes de la faim de ne plus mettre leur santé, voire leur vie, en danger. Un moratoire s'impose qui permettra la mise en place d'un débat serein car la « légalité » d'une décision ne peut apporter à elle seule la légitimité.**